



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la Désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(5)/CST/6
12 septembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Comité de la science et de la technologie
Cinquième session
Genève, 2-4 octobre 2001
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**STRATÉGIES DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS ET DE LEUR
UTILISATION EN VUE DE SUSCITER LES MEILLEURES PRATIQUES
EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION ET
D'ATTÉNUATION DES EFFETS DE LA SÉCHERESSE**

Note du secrétariat

1. Dans le cadre de son programme de travail, le Comité de la science et de la technologie, conformément à la décision 16/COP.4, examinera à sa cinquième session la question des stratégies de communication d'informations et de leur utilisation en vue de susciter les meilleures pratiques en matière de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse.
2. Dans la même décision, les Parties et les observateurs ont été invités à présenter des études de cas illustrant la communication des meilleures pratiques relatives au thème susmentionné; ces études de cas, de dix pages au maximum, devraient être transmises au secrétariat au plus tard le 30 juin 2001.
3. Les Parties et les observateurs ont été encouragés à rendre brièvement compte, dans leurs rapports, des connaissances traditionnelles et scientifiques acquises dans divers domaines thématiques se rapportant à la lutte contre la désertification, ainsi que des stratégies ou des mécanismes utilisés pour la communication et l'évaluation du processus, le cas échéant.
4. Toujours dans cette décision, le secrétariat a été invité à établir une synthèse de ces rapports, pour examen à la cinquième session du Comité de la science et de la technologie.

5. Ainsi qu'indiqué dans l'annexe à la décision 16/COP.4, ces stratégies devraient s'appuyer sur des notions telles que la collecte, l'analyse, la synthèse et l'échange de connaissances traditionnelles et scientifiques, comme indiqué ci-après:

a) Ces stratégies devraient définir des procédures de communication efficaces et spécifiques pour lutter contre la désertification;

b) Les procédures de communication supposent que l'information circule dans deux sens au moins. Dès lors, l'information devrait non seulement être transmise des scientifiques vers la base, mais aussi des communautés locales vers les scientifiques, les agents de vulgarisation, les décideurs et d'autres utilisateurs;

c) L'utilisation implique l'acceptation, l'interprétation, l'adaptation et l'usage de ces connaissances en fonction de l'environnement ou des conditions prévalant localement;

d) On entend par meilleures pratiques les procédures qui donnent des résultats. Il s'agit d'utiliser ces données d'expérience, ainsi que l'information qu'elles génèrent, en les partageant avec d'autres parties pareillement touchées ou intéressées. Cette démarche s'applique à toutes les meilleures pratiques, que celles-ci concernent des situations très particulières, telles que la lutte contre l'érosion ou la gestion d'un bassin versant, ou des questions beaucoup plus vastes, telles que la planification de l'utilisation des sols ou l'élaboration des politiques;

e) Il est recommandé que des études de cas sur les meilleures pratiques, tenant compte des connaissances, tant traditionnelles que scientifiques, soient établies dans divers domaines thématiques relatifs à la lutte contre la désertification.

6. Deux communications ont été reçues de parties ou observateurs, l'une du Canada et l'autre de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS); elles sont annexées au présent document.

SYNTHÈSE DES COMMUNICATIONS

7. Selon une des deux communications, la masse de données, d'informations et de produits relatifs à l'environnement est énorme, mais elle est difficilement exploitable. Il y a à cela trois raisons principales: i) les résultats de la collecte et du traitement des données sont diffusés uniquement parmi un nombre limité d'utilisateurs; ii) les produits issus de ces données ne sont pas transformés en informations susceptibles d'être utilisées directement par les décideurs; iii) les informations sont dispersées, d'accès restreint et difficilement accessibles pour les utilisateurs aux échelons tant national qu'international, faute de mécanismes voulus pour en assurer la diffusion.

8. La même communication, qui est axée sur les systèmes d'information touchant l'environnement plutôt que sur la question spécifique de la désertification, met l'accent sur le concept de Système d'information et de suivi de l'environnement sur l'Internet (SISEI) qui est défini comme «un outil de gestion de l'information sur l'environnement censé être une aide à l'application des instruments juridiques ayant trait à l'environnement en Afrique». Le concept SISEI se présente sous la forme d'un site Web qui sert de passerelle pour les questions d'environnement aux échelons national, sous-régional et régional, et comprend plusieurs portails

spécialisés, à savoir, entre autres, un portail institutionnel, un portail thématique, une bibliothèque virtuelle et une cartothèque virtuelle.

9. Le concept SISEI est fondé sur la combinaison de trois éléments pris parallèlement, institutionnel, technique et scientifique. Le premier repose sur une participation par le biais d'un partenariat entre les différents acteurs et les producteurs d'information et vise à faciliter la mise en place d'un cadre institutionnel reliant les divers niveaux et favorisant la circulation et l'échange d'informations. L'élément technique a principalement pour but le renforcement à divers niveaux des capacités de développement des infrastructures de la communication. L'élément scientifique est conçu pour faciliter la mise à jour, l'adaptation et le transfert de méthodes et de produits nouveaux ainsi que l'harmonisation des outils et des modes de présentation et pour éviter que ne s'accroisse encore la fracture numérique.

10. Cinq projets pilotes SISEI ont été évalués et un certain nombre d'obstacles ont été identifiés. Il est important de noter qu'ils ont été intégrés dans un cadre institutionnel existant de façon à renforcer les mécanismes établis. Il a été constaté une insuffisance des infrastructures et des capacités techniques dans les pays (largeur de bande limitée) et des difficultés pour évaluer lesdites capacités, un manque de fonds pour acheter du matériel, ce qui limitait la participation des divers acteurs et la diffusion des produits SISEI, et des difficultés rencontrées par les institutions partenaires pour actualiser le SISEI.

11. La Partie qui a présenté la seconde communication indique qu'elle «veille à identifier ses principaux publics (tant à l'échelle nationale qu'internationale) et leurs besoins et à cibler ses messages sous une forme appropriée pour qu'ils soient entendus». Par exemple, la radio a été choisie comme moyen le plus adapté pour communiquer des informations sur la désertification aux agriculteurs des pays en développement.

12. La Partie recommande de mettre au point des plans de communication qui soient régulièrement mis à jour; elle précise aussi les principaux messages qui doivent être transmis et les mesures qui doivent être prises pendant une période déterminée par les partenaires. Les plans de communication facilitent la coordination des activités pertinentes.

13. La Partie souligne par ailleurs combien il est important de synchroniser les messages des organisations gouvernementales et non gouvernementales participant à la lutte contre la désertification afin qu'ils soient entendus et compris. Ceci est surtout important sur le plan pratique en cas de contraintes budgétaires.

14. La Partie reconnaît aussi que les stratégies de communication évoluent avec le temps et doivent être modifiées et actualisées en conséquence. Elle a par exemple initialement lancé diverses activités de sensibilisation du public pour mieux faire connaître la Convention et mettre en relief le problème de la désertification dans les pays en développement et la façon dont elle y fait face par le biais de son programme d'aide publique au développement. Au fur et à mesure que le problème de la désertification et la Convention ont été mieux connus, elle a réorienté ses efforts de communication pour aborder davantage les questions de fond touchant la désertification et montrer la manière dont les populations et les communautés touchées pouvaient jouer un rôle décisif à cet égard.

15. La Partie reconnaît en outre la nécessité d'appliquer au fil du temps des approches diverses dans le cadre des stratégies de communication. Plutôt que de mettre l'accent sur «l'attrait négatif pour les catastrophes» souvent associé aux dévastations dues à la désertification, ce qu'il peut y avoir lieu de faire à un moment donné, elle a adopté une stratégie de communication mettant en relief les cas de lutte réussie contre la désertification. Elle a aussi mis au point des éléments de communication pour tenter de «populariser les techniques» de lutte contre la désertification.

16. La communication fait état de la diversité des produits de communication qui ont été créés, dont la promotion a été assurée et qui ont été distribués: publications, fiches de synthèse, ensembles d'outils, éléments d'information pour les médias, matériaux pédagogiques, programmes vidéo, un film et un CD-ROM. Parmi les autres activités citées figurent des séances d'information parlementaires et ministérielles, la création de sites Web et l'organisation de manifestations spéciales, notamment pour célébrer le 17 juin la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse.

17. Sur la base des leçons tirées de l'expérience sur le terrain au Sahel, la Partie identifie comme une condition essentielle du succès la participation des populations locales, non seulement aux actions concrètes menées sur place, mais aussi au processus de décision concernant le choix et la mise en œuvre des interventions au titre de la communication. La communication est l'outil qui permet de faciliter cette participation. Tout en notant que la majorité des stratégies de communication utilisées jusque-là sur la désertification mettent l'accent sur la diffusion d'informations et de messages de persuasion et de mobilisation, la Partie laisse entendre que ces actions n'ont eu que peu d'effets réels sur la mesure dans laquelle les communautés ont participé aux activités concrètes et à leur exécution et recommande de mettre au point une stratégie expérimentale de communication qui appuie et renforce cette participation.

Annexe

RASSEMBLEMENT DES COMMUNICATIONS

1. Canada

Stratégies de communication d'informations et de leur utilisation en vue de susciter les meilleures pratiques en matière de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse

Introduction

Le présent document représente la contribution que le Canada apporte conformément à la décision 16/COP.4 relative au programme de travail du Comité de la science de la technologie qui prévoit que ce dernier, à sa cinquième session, s'intéressera tout particulièrement aux stratégies de communication d'informations et de leur utilisation en vue de susciter les meilleures pratiques. Les Parties sont invitées à communiquer au secrétariat des contributions assorties d'exemples.

Ainsi qu'indiqué dans l'annexe à la décision susmentionnée, ces stratégies reposent sur des notions telles que la collecte, l'analyse, la synthèse et l'échange d'informations, dont les connaissances traditionnelles et scientifiques. Leur objectif devrait être d'établir des procédures de communication spécifiques pour lutter contre la désertification et d'assurer une circulation de l'information dans deux sens au moins entre les parties prenantes.

Dans le présent texte adressé au Comité, le Canada présente brièvement la façon dont il conçoit la communication en mettant l'accent sur les principaux messages et sur certaines des activités de communication essentielles auxquels il a été recouru à ce jour pour lutter contre la désertification tant au Canada (le Canada étant un pays touché) que dans le cadre de partenariats avec des pays en développement donnant lieu à la fourniture d'une aide publique au développement (le Canada étant un pays donateur).

Généralités

Le Gouvernement canadien a confié à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) le rôle d'organisme chef de file pour la mise en oeuvre de la Convention, aux côtés du Centre de recherche pour le développement international (CRDI). À ce titre, l'Agence est reconnue comme le centre de liaison pour l'acheminement de toutes les informations relatives à la Convention et est responsable du développement des systèmes de communication pour que les Canadiens (la population, les organisations non gouvernementales (ONG), l'industrie, le secteur privé, la communauté des scientifiques et des chercheurs ainsi que les autres organismes publics fédéraux et provinciaux) reçoivent des informations sur la Convention et, plus généralement, sur le problème de la désertification et les solutions qu'il est possible d'y apporter.

Stratégie

Afin de s'acquitter de ses obligations et de tenter d'atteindre ses objectifs en matière de communication de manière efficace, ainsi que de veiller à ce que les activités touchant

la communication soient menées de manière coordonnée, l'Agence a mis au point une série de plans de communication. Ces plans, régulièrement mis à jour, précisent les principaux messages qui doivent être transmis et les mesures qui doivent être prises (pendant une période déterminée) par les pouvoirs publics canadiens (en particulier l'ACDI et le CRDI), en coopération avec leurs partenaires. Ils se sont avérés être des outils efficaces pour guider de manière systématique la façon de concevoir la communication et les activités à entreprendre.

Un aspect important de la stratégie canadienne consiste à synchroniser les messages des organisations gouvernementales et non gouvernementales afin qu'ils soient entendus. Pour ce faire, le Gouvernement canadien agit en collaboration étroite avec Solidarité Canada Sahel (SCS), organisation qui chapeaute plus de 30 organismes œuvrant au développement et ONG intervenant dans la lutte contre la désertification. SCS a été récemment choisi par la communauté des ONG pour accueillir le secrétariat du Réseau international d'ONG sur la désertification (RIOD).

Évolution des efforts de communication au Canada

Les premiers efforts de communication du Canada (avant et immédiatement après l'entrée en vigueur de la Convention) visaient dans une large mesure à faire connaître la Convention et à expliquer les obligations qui en découlaient au niveau national. Le Canada a lancé diverses activités pour sensibiliser le public aux problèmes de désertification dans les pays en développement et promouvoir la Convention. Les efforts de communication étaient conçus pour présenter des messages clairs sur la Convention et la façon dont le Canada fait face au problème de la désertification dans le contexte de son programme d'aide publique au développement.

Au fur et à mesure que le problème de la désertification et la Convention ont été mieux connus, le Canada a réorienté ses efforts de communication pour aborder davantage les questions de fond touchant la désertification et la manière dont les populations et les communautés touchées pouvaient jouer un rôle décisif dans la lutte contre ce phénomène. La stratégie adoptée dans le plan de communication de 1999/2000 consistait à tenter de jouer sur les aspects positifs en mettant l'accent sur les cas de lutte réussie contre la désertification plutôt que sur «l'attrait négatif pour les catastrophes» souvent associé aux dévastations dues à la désertification. Dans le cadre de ce plan, l'ACDI s'est attachée à utiliser une approche éducative positive (en appuyant les projets qui visent les jeunes et contribuent à renforcer la sensibilisation dans la société civile) et le CRDI a collaboré avec les médias pour «populariser les techniques» de lutte contre la désertification en créant divers programmes vidéo, des documents d'information pour les médias et des documents Internet. L'idée maîtresse était de mettre l'accent sur les effets que la science pouvait avoir sur la lutte contre la désertification et de souligner la nécessité de cibler les préoccupations, d'informer les décideurs et de mieux faire connaître ce qui peut être fait.

Lorsqu'il élabore ses stratégies de communication, le Canada veille à identifier ses principaux publics (tant à l'échelle nationale qu'internationale) et leurs besoins et à cibler ses messages sous une forme appropriée pour qu'ils soient entendus. Par exemple, la radio est utilisée comme moyen le plus adapté pour communiquer des informations aux agriculteurs des pays en développement [le Canada a collaboré avec le Réseau de radios rurales des pays en développement (DCFRN) pour établir une série de synopsis sur l'agriculture viable, la désertification et la Convention qui ont été distribués à des radiodiffuseurs dans 120 pays (voir plus bas)].

Activités de communication

Pour mieux sensibiliser le public et mieux faire connaître le problème de la désertification, un vaste ensemble d'activités de communication ont été entreprises au fil des ans par l'ACDI, le CRDI, l'Administration du rétablissement agricole des prairies et leurs partenaires du secteur associatif. Parmi les produits qui ont été créés, dont la promotion a été assurée et qui ont été distribués pour être utilisés dans le pays et à l'étranger, peuvent être cités des publications, des fiches de synthèse, des ensembles d'outils, des éléments d'information pour les médias, des matériaux pédagogiques, des programmes vidéo, un film et un CD-ROM. Parmi les autres activités menées, on peut citer des séances d'information parlementaires et ministérielles, la création de sites Web et l'organisation de manifestations spéciales pour célébrer le 17 juin la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse. Un résumé de certains des principaux éléments de communication créés par l'ACDI et ses partenaires figure ci-après et on trouvera dans l'appendice des précisions sur les activités qui ont été menées.

Le Canada s'acquitte aussi de ses obligations de rendre compte au titre de la Convention en établissant divers éléments sur les communications, notamment son premier rapport national [*La désertification: un point de vue canadien* (août 1999)], son premier rapport sur les activités nationales de mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification [*Désertification: regard sur le Canada* (novembre 2000)] et en donnant suite à des demandes supplémentaires spécifiques dont la communication au Comité de la science et de la technologie du rapport sur les systèmes d'alerte précoce. Ces documents importants sont disponibles sur le site Web de l'ACDI consacré à la désertification ainsi que sur le site de la Convention.

Exemple d'activités menées par le Canada dans le domaine de la communication

ACDI

Par le biais de son programme d'aide publique au développement (APD), l'ACDI a un rôle important à jouer en aidant les pays en développement à faire face au problème de la désertification et à mettre en oeuvre la Convention. Pour ce faire, elle agit au niveau bilatéral avec les pays touchés, appuie diverses ONG partenaires et les activités de nombreuses institutions internationales qui sont des acteurs clefs dans l'effort mondial de lutte contre la désertification. On trouvera ci-après des exemples de certaines des activités de l'ACDI touchant la communication:

- L'ACDI tient à jour un site Web bilingue (anglais et français) consacré à la désertification (<http://www.acdi-cida.gc.ca/desertification-f.htm>) sur lequel figurent des informations générales relatives à la désertification et au rôle que joue le Canada dans la lutte mondiale contre ce phénomène. Ce site comprend divers documents sur la Convention; on y trouve des réponses à une série de questions sur la façon dont les secteurs privés et publics peuvent participer à la mise en oeuvre de la Convention et des liens avec d'autres sites intéressants.
- L'ACDI établit actuellement un site Web interne comme moyen de renforcer les communications en son sein ainsi qu'entre ses agents qui travaillent à son siège et ceux qui sont affectés à divers postes à travers le monde. L'objectif de ce site est de faire mieux connaître la Convention et les questions de désertification, de donner à ceux de ses agents

qui établissent des programmes un accès à des matériaux de référence clés, à des outils et à des directives pour intégrer des éléments effectifs touchant la désertification dans lesdits programmes, et de servir de cadre de discussion à l'échelle de l'Agence pour la mise en commun d'informations sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés des expériences.

- Avec les parties prenantes intéressées, l'ACDI a établi le premier rapport du Canada sur ses activités de mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification, intitulé «*Désertification: regard sur le Canada*» (novembre 2000). Ce rapport, qui a été révisé pour être publié sous forme électronique, est disponible sur le site Web de l'ACDI relatif à la désertification (<http://www.acdi-cida.gc.ca/desertification-f.htm>) ainsi que sur celui de la Convention.
- L'ACDI a publié deux rapports axés sur la mise en oeuvre de la Convention par le Canada dans le cadre de ses activités internationales, à savoir: *Desertification: Meeting the Challenge – Canada's commitment to the United Nations Convention to Combat Desertification* (1997); et *La désertification: un point de vue canadien – Premier rapport officiel du Canada sur la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification* (1999).
- L'ACDI a contribué à divers projets dans des pays en développement pour aider ceux-ci dans leurs activités de communication touchant la Convention, par exemple en appuyant financièrement et techniquement l'exécution des programmes d'action nationaux au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso, notamment pour la tenue de consultations publiques.

Administration du rétablissement agricole des prairies

L'Administration du rétablissement agricole des prairies (ARAP), qui relève du Ministère Canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire, travaille en étroite coopération avec les gouvernements provinciaux et a un rôle important à jouer dans la lutte contre la désertification au Canada. Elle a mené de nombreuses activités touchant la communication pour recueillir et diffuser des informations sur la dégradation des sols et les meilleures pratiques de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse dans les prairies canadiennes. On peut citer quelques exemples:

- Réalisation de travaux de recherche pour le rapport intitulé *Paysages agricoles des prairies: un examen des ressources en sols* (2000). Ce rapport visait à aider à cibler et orienter les futurs programmes et activités de l'ARAP portant sur l'utilisation durable des sols en examinant les nouvelles questions environnementales, la répartition géographique des divers systèmes agricoles et les données sur l'économie et les ressources. L'ARAP l'a établi avec la contribution de nombreux auteurs et d'un groupe composé de producteurs agricoles et d'universitaires. Le rapport est disponible en ligne sur les sites Web suivants: <http://www.agr.ca/pfra/pub/pallande.htm> pour l'anglais et <http://www.agr.ca/pfra/pub/pallandf.htm> pour le français.
- L'ARAP est responsable d'un programme intitulé «Guetter la sécheresse» qui sert de système d'alerte précoce pour les exploitants agricoles canadiens touchés. Les objectifs de ce programme sont les suivants: 1) Fournir des renseignements en temps opportun

concernant l'incidence de la variabilité du climat sur les ressources hydriques et l'agriculture dans les prairies; 2) Promouvoir des idées et des activités auprès des groupes et des personnes concernés afin de rendre ces derniers moins vulnérables à la sécheresse. Consciente que la surveillance des effets sur les ressources hydriques, la dégradation des sols et la production agricole est essentielle pour pouvoir se préparer à faire face à d'éventuelles conditions de sécheresse, l'ARAP donne aux usagers un aperçu des risques de sécheresse dans l'Ouest canadien par le biais d'une série de cartes régulièrement actualisées disponibles sur son site Web. On trouvera des informations concernant le programme «Guetter la sécheresse» à l'adresse <http://www.agr.ca/pfra/drought.htm>.

- Pour favoriser la mise en commun des informations et des meilleures pratiques pour que les autres en tirent parti, l'ARAP présente une liste d'expériences réussies sur son site Web à l'adresse <http://www.agr.ca/pfra/growth/feature/index.htm>.
- L'ARAP établit aussi des lettres d'information, des fiches de synthèse et diverses autres publications disponibles sur son site Web à l'adresse <http://www.agr.ca/pfra/publicite.htm#news>. Ces publications ont porté notamment sur les thèmes suivants: liste de contrôle pour les pâturages communautaires en période de sécheresse, meilleures pratiques de gestion agricole et arguments en faveur de la conservation des sols des prairies.

CRDI

Le CRDI, organisme public créé par le Gouvernement canadien pour aider les communautés dans les pays en développement à trouver des solutions aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux par le biais de la science et de travaux de recherche, fournit des informations sur les réseaux et crée des liens qui permettent aux Canadiens et à leurs partenaires de profiter sur un pied d'égalité d'un partage global des connaissances. L'un de ses objectifs est de mobiliser et renforcer les capacités de recherche locales dans les pays en développement. Il a une vaste expérience des questions touchant les terres arides et élabore depuis longtemps des programmes de lutte contre la désertification. Il a établi de nombreuses monographies et de nombreux rapports sur la désertification dont certains des plus notables sont les suivants:

- Une série de rapports sur les terres arides et la désertification (*Reports Magazine*, juillet 1994; vol. 22, n° 2);
- *Grassroots Indicators for Desertification Experience and Perspectives from Eastern and Southern Africa* (1996), publié par Helen Hambly et Tobias Onweng Angura.

Deux projets en particulier constituent d'excellentes monographies sur les récents travaux réalisés par le CRDI dans le contexte des comptes rendus sur les expériences réussies de communication.

Règlement des conflits touchant les ressources en eau grâce à la communication participative au Burkina Faso

Le principal objectif de la première phase du projet était d'élaborer et mettre en place un programme de contrôle participatif pour la gestion des conflits touchant l'utilisation des

ressources en eau dans le bassin de la Nakambe au Burkina Faso. Des données ont été recueillies par le biais de recherches documentaires et d'enquêtes sur le terrain (juillet 1999-avril 2000). Un guide spécifique sur les communications avec les divers groupes communautaires et sur un processus d'animation des villages a été établi afin de recenser les divers conflits résultant de l'utilisation des ressources en eau. Dans un deuxième temps, des chercheurs ont examiné et analysé les résultats des enquêtes (mai-août 2000). Sur la base de cette compilation (données sur l'histoire, les groupes ethniques, les religions, le nombre et la situation des points d'eau, les conflits, les solutions suggérées par les parties prenantes, les solutions adoptées, la position des villages par rapport à l'écosystème, etc.), une monographie a été établie pour chaque village. Dans un troisième temps, une table ronde des parties prenantes a été organisée en septembre 2000 pour examiner les conflits recensés par les enquêteurs, valider les informations et examiner les solutions à appliquer.

Une seconde phase est en cours d'élaboration sur la base de travaux considérables effectués par les chercheurs et la communauté. Les travaux de recherche continueront à être axés sur le règlement des conflits touchant les ressources en eau, mais on mettra aussi l'accent en particulier sur la mise au point de stratégies de communication adaptées aux divers groupes d'utilisateurs et d'une stratégie de transfert du savoir-faire. De fait, les travaux de recherches ont montré que les conflits liés à l'utilisation de l'eau découlaient de quatre problèmes spécifiques: le manque de points d'eau, le manque de communication à la base entre les différents utilisateurs, le fait que la population ne prend pas suffisamment en main les travaux et le manque d'entretien des points d'eau. La mise au point de stratégies de communication adéquates permettrait de faire face aux trois derniers problèmes et d'informer les autorités compétentes de la situation en ce qui concerne le premier. Ces stratégies joueraient un rôle important dans la diffusion des données d'expériences et des connaissances concernant l'utilisation de l'eau, la santé et l'hygiène, la gestion des points d'eau par les villages et l'appropriation par les agriculteurs des puits et des trous de forage. Des travaux seraient effectués dans les 19 villages retenus dans la première phase des travaux de recherche effectués le long de la Nakambe. L'ACDI, dans le cadre d'un projet d'appui aux initiatives locales au Burkina Faso (pour l'équipement et l'installation de puits et de trous de forage), et le Réseau de communication sociale du Burkina Faso collaborent aussi à ces travaux de recherche.

Communication participative pour les actions communautaires contre la désertification au Sahel

Une des leçons tirées de l'expérience sur le terrain dans la lutte contre la désertification au Sahel est que l'une des conditions les plus importantes du succès réside dans la participation des populations locales aux actions concrètes menées sur place et au processus de décision concernant le choix et la mise en oeuvre de ces interventions. La communication est l'outil qui permet de faciliter cette participation. Cependant, la majorité des stratégies de communication utilisées jusqu'ici dans le cadre des actions de lutte contre la désertification mettent l'accent sur la diffusion d'informations et de messages de persuasion et de mobilisation. Ces actions n'ont que peu d'effets réels sur la participation des communautés et sur les activités concrètes de développement. Il convient de mettre au point une stratégie expérimentale de communication qui appuie et renforce la participation des communautés.

Dans le cadre de ce projet, on appuie les recherches orientées vers l'action visant à élaborer des stratégies de communication participative avec les populations et organisations locales pour

qu'elles jouent un rôle actif dans les processus d'évaluation et d'exécution des décisions prises. Si les acteurs locaux y sont étroitement associés, les recherches orientées vers l'action permettent d'expérimenter des stratégies de communication en conditions réelles et d'analyser les facteurs qui entravent leur exécution et ceux qui contribuent à leur succès. Les enseignements tirés des expériences sont partagés avec les organisations responsables de la mise en oeuvre de la Convention dans les pays du Sahel. Une série de tables rondes régionales réunissent ceux qui sont responsables de la communication au sein de ces organisations pour examiner les études de cas et les stratégies expérimentales de communication, formuler des recommandations pour l'établissement de stratégies de communication dans les divers pays du Sahel et faire ainsi en sorte que les données d'expérience tirées du projet aient un impact régional.

Autres initiatives canadiennes

Le Gouvernement canadien a aussi entrepris diverses activités qui, même si elles ne visent pas directement à lutter contre la désertification, contribuent à éduquer les Canadiens sur les questions liées à ce phénomène et à donner un accès à des informations fiables permettant d'aider à prendre des décisions sur les questions environnementales. Trois exemples notables peuvent être cités:

- Le Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE), actuellement en cours de création, aidera la société canadienne à tous les niveaux à accéder aux informations fiables dont elle a besoin pour prendre en connaissance de cause des décisions sur l'environnement. Un Groupe de travail a été créé par le Ministre de l'environnement pour donner des conseils sur la conception et la mise en oeuvre d'un tel système. Suite à la publication de son rapport intérimaire (<http://www.ec.gc.ca/cise>), le Groupe spécial mène des consultations avec les Canadiens pour étudier les vues des citoyens, des organisations non gouvernementales, des entreprises, des institutions et des pouvoirs publics et leurs besoins en informations sur l'environnement, avant de soumettre son rapport final à l'automne 2001. L'ACDI coopère avec le Groupe spécial pour veiller à ce que les informations sur la désertification soient intégrées dans ce système.
- Le Canada étant partie à de nombreux accords internationaux pour l'environnement, le Commissaire canadien à l'environnement et au développement durable a établi une base de données des engagements internationaux du Canada en matière d'environnement. Cette base de données fournit aux utilisateurs des informations clés sur certains des accords auxquels le Canada est partie et sur les obligations qui en découlent pour lui. La Convention sur la lutte contre la désertification figure parmi les instruments énumérés dans cette base que l'on peut consulter à l'adresse Internet suivante: http://oag-bvg.gc.ca/domino/env_commitments.nsf/homepage.
- Le nouveau Pavillon Canada-Monde, qui a été inauguré à Ottawa en 2001, met en relief certaines des activités que le Canada mène pour lutter contre la désertification à l'échelle internationale dans le cadre de son programme d'assistance.

Le Canada apporte aussi une importante contribution à la connaissance des politiques mondiales et à l'étude des questions d'actualité en appuyant divers journaux et bulletins. On peut tout particulièrement citer le site intitulé «*Linkages*» (liens) de l'Institut international du développement durable (IIDD). Ce site comprend une section consacrée à la Convention sur

la lutte contre la désertification (<http://www.iisd.ca/desert.html>) qui donne un aperçu de la Convention et des réunions consacrées à ce jour à cet instrument. Le *Bulletin des négociations de la Terre* de l'IIDD contient des résumés équilibrés, objectifs et informatifs des manifestations et négociations touchant la Convention. Les informations sont fournies sur papier à ceux qui participent aux réunions et sont publiées sur le site Web pour que quiconque dans le monde puisse y accéder.

Une initiative similaire appuyée par le Canada a été lancée par l'Observatoire de l'écopolitique internationale (Université du Québec à Montréal) et l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie (IEPF) pour publier *Objectif Terre*, magazine trimestriel consacré au suivi des progrès et des manifestations relatifs au développement durable et aux conventions internationales sur l'environnement, l'accent étant mis sur les publics des pays francophones (http://www.iepf.org/ressources/objectif_terre.asp).

ONG partenaires

De nombreuses ONG canadiennes participent activement à la lutte contre la désertification et jouent un rôle important en envoyant des messages sur la désertification et en faisant participer les populations tant au Canada qu'à l'étranger. Parmi les activités méritant d'être signalées, figurent les suivantes:

- Production d'annonces destinées au public (en français et en anglais) dans lesquelles apparaissent des personnalités canadiennes vivant dans diverses régions du Canada.
- Production, à l'intention des écoliers canadiens des zones touchées, de programmes vidéo pédagogiques expliquant les techniques de lutte contre la désertification et présentant des démonstrations de l'emploi de ces techniques et incitations à réaliser divers travaux d'écriture à l'école et à procéder à des échanges de programmes vidéo.
- Réalisation de diverses activités de sensibilisation dans le contexte de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse; SCS par exemple organise un forum international des ONG avec une séance spéciale de travail portant sur la désertification.
- Avec l'appui de l'ACDI, le Réseau de radios rurales des pays en développement (DCFRN), ONG ayant son siège au Canada, a lancé une initiative très réussie pour atteindre les communautés et agriculteurs locaux de manière à les encourager à participer à l'élaboration de plans d'action nationaux et à mettre en commun leurs connaissances. Cette ONG a réalisé une série de programmes pratiques d'information sur l'agriculture durable et a communiqué les synopsis à des radiodiffuseurs dans 120 pays. Ces programmes radio ont été conçus pour donner des informations, présenter des techniques pratiques et des stratégies de lutte contre la désertification et encourager les populations à agir.
- L'ACDI a aussi appuyé l'Institut international du développement durable (IIDD) pour produire et distribuer divers documents thématiques et le bulletin *Haramata* qui ont aidé à renforcer l'établissement de réseaux entre une vaste gamme de personnes et institutions participant à la gestion des terres arides et à établir des liens entre les décideurs et les exécutants dans les parties orientale, occidentale et septentrionale de l'Afrique.

Appendice

Évaluation 1996–2001

1. Projets pilotes nationaux

Cinq projets pilotes lancés par l'OSS et exécutés par l'UNITAR et les pays concernés ont été menés à bien en Afrique septentrionale (Maroc et Tunisie) et occidentale (Bénin, Mali et Sénégal). Sur la base de ces projets, une méthodologie de mise en œuvre des Systèmes d'information et de suivi de l'environnement sur l'Internet (SISEI) nationaux a été élaborée et affinée.

Cette méthodologie a été appliquée de manière uniforme dans les différents pays, à quelques différences mineures près compte tenu des caractéristiques particulières des divers contextes nationaux rencontrés. Les résultats obtenus ont été les suivants:

- Définition des cadres institutionnels et techniques et des objectifs de la mise en œuvre du concept au stade de la présentation et de la sensibilisation, et réalisation d'une étude de faisabilité.

Dans chaque cas, les projets SISEI ont été intégrés dans un cadre institutionnel déjà en place afin de renforcer les mécanismes établis, à savoir les plans d'action pour l'environnement (PAE) institués par la Banque mondiale dans le cadre de la politique d'ajustement structurel et les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux (respectivement PAN, PASR et PAR) conçus dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.

- Élaboration d'un profil national de l'environnement, ce qui suppose une liste des institutions, textes juridiques, programmes, projets et documents ayant trait à l'environnement;
- Adoption d'une «charte de l'information» par une table ronde instituée pour définir le rôle des différents partenaires et le contenu informationnel du SISEI eu égard aux besoins exprimés;
- Élaboration du portail national de l'environnement constitué de sites Web conçus et créés par les partenaires du projet grâce à un appui technique procuré sous la forme d'une formation pratique à la production de contenus.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, les SISEI nationaux se ressemblent beaucoup ergonomiquement parlant. Il est donné des exemples de leur application durant la phase 1996-2001 au début du présent document.

Compte tenu de l'expérience acquise à partir des projets pilotes aux niveaux national, sous-régional et régional, il a été possible de recenser un certain nombre d'obstacles qu'il faudra éliminer durant la phase opérationnelle du programme (2002-2005).

- Au chapitre de l'infrastructure et des télécommunications: étant donné le manque de moyens techniques dans les pays concernés (bande passante limitée) et la difficulté

d'accéder aux capacités nécessaires, les SISEI sont accueillis temporairement sur un serveur de l'UNITAR, à l'exception de ceux du Sénégal, de la Tunisie et, très bientôt, du Mali, où des hôtes privés ou publics (université) ont été contactés. Les efforts de structuration et de diffusion de l'information devront s'accompagner d'un renforcement des capacités de communication des utilisateurs locaux afin que l'information puisse devenir accessible à l'échelle du continent africain. Pour corriger la situation actuelle, il faudra demander l'appui et l'intervention des opérateurs, locaux ou internationaux, publics ou privés. Il faudra aussi intégrer des solutions faisant intervenir des serveurs locaux dès la phase initiale afin d'encourager l'adoption des SISEI par les institutions partenaires. Une autre solution consiste à accueillir des sites miroirs des autres SISEI, auquel cas il faudra définir les modalités de mise à jour depuis les sites d'origine.

- Allocations budgétaires pour le matériel: les projets exécutés dans les pays bénéficiaires (à l'exception du Bénin et du Mali, qui ont reçu un financement supplémentaire au titre d'un prêt de la Banque mondiale) n'ont pas reçu du matériel informatique en quantité suffisante pour permettre la participation utile des acteurs concernés et la diffusion des produits des systèmes SISEI. Il faudra donc, à l'avenir, prévoir des crédits appropriés pour ce matériel. Les sociétés informatiques seront démarchées périodiquement en vue d'obtenir leur contribution à l'amélioration du matériel du projet SISEI.
- Motivation et participation du personnel: des difficultés surgissent lorsqu'il s'agit d'obtenir des institutions partenaires qu'elles mettent à jour, spontanément et périodiquement, les SISEI. Il faudra à cet égard introduire, dès le départ, des mesures d'incitation et de motivation d'une part et, d'autre part, de coercition, à savoir: solutions techniques, satisfaction personnelle, inscription de la tâche dans la description d'emploi de la personne concernée et fourniture de services de formation technique.

Le Burkina Faso et l'Ouganda bénéficient actuellement, par l'intermédiaire de l'UNITAR, d'une assistance technique de l'OSS pour les aider à exécuter la phase pilote de leur SISEI selon la même méthodologie. La majorité des pays d'Afrique occidentale, orientale et septentrionale ainsi que quelques pays d'Afrique australe ont exprimé le désir d'exécuter eux-mêmes un projet SISEI.

2. Projet sous-régional

Le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont lancé, dans le cadre de leur programme d'action sous-régional (PASR), la mise au point d'un SISEI sous-régional selon une approche méthodologique analogue à celle qui est appliquée au niveau national.

Il a été organisé en 1999 une table ronde sous-régionale afin d'élaborer une charte de l'information avec l'appui de l'UIT, de l'OSS (avec un financement de la France) et du BNUS-PNUD. Y ont participé tous les centres de liaison nationaux chargés de la mise en œuvre de la Convention ainsi que plusieurs représentants d'organisations sous-régionales. Une session de formation technique organisée à l'issue de la table ronde a permis de former une équipe chargée de confectionner un prototype de SISEI pour l'Afrique occidentale.

L'élaboration de la composante sous-régionale en Afrique occidentale a permis la mise en place d'un mécanisme de mise en réseau et de raccordement des différents programmes et institutions sous-régionaux et nationaux par l'interconnexion des SISEI nationaux, ainsi que l'intégration aux différents niveaux des données et informations disponibles sur l'environnement sous forme dispersée.

L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union du Maghreb arabe (UMA) ont à leur tour engagé un processus de mise en œuvre d'un SISEI sous-régional.

Des ateliers ont été organisés dans chacune de ces deux sous-régions. Le Système de circulation de l'information sur la désertification et l'environnement dans les pays de l'UMA (SCIDE-UMA) a été validé par tous les États membres de l'UMA et fait partie intégrante du Programme d'action sous-régional (PASR-UMA).

Dans la zone de l'IGAD, tous les centres de liaison des trois Conventions post-Rio (relatives à la diversité biologique, à la désertification et aux changements climatiques) des six États membres ont collaboré étroitement, dans le cadre d'un atelier sous-régional, à l'élaboration du projet SISEI pour l'Afrique orientale.

Aux niveaux sous-régional et national, tous les pays sont prêts à lancer leur SISEI en association avec les différents centres de liaison des Conventions post-Rio.

Les premiers résultats sont encourageants et ont suscité de l'intérêt dans les autres sous-régions.

3. Projet régional

Les activités organisées dans le cadre de la phase pilote du SISEI régional étaient orientées sur la mise au point d'outils et d'applications susceptibles d'être par la suite adaptés et reproduits aux niveaux national et sous-régional.

Le projet GisWeb, qui a été conçu en collaboration avec le GRID-PNUE à Genève avec le concours d'un groupe d'experts internationaux, a donné naissance à un outil basé sur une combinaison de technologies du Web et de technologies SIG qui permet à l'utilisateur dépourvu de base de données, de programme SIG ou de connaissances techniques particulières, et de manière interactive:

- D'accéder, avec un navigateur quelconque, à une base de données géoréférencées distante;
- De visualiser des plans d'informations en mode raster, de superposer des plans vecteurs et de consulter les légendes correspondantes;
- De procéder à des analyses sur les plans d'informations vecteurs par des opérateurs mathématiques ou logiques.

Le SISEI régional mis au point par l'OSS avec le concours de l'UNITAR et du PNUE, connu sous le nom de SISEI Afrique, devrait à terme devenir un portail pour:

- Le patrimoine informationnel africain qui est dispersé sur l'ensemble des organisations sous-régionales et régionales d'Afrique;
- Les sources d'information qui existent hors d'Afrique;
- Les données et informations régionales sur le thème du développement durable et les différents instruments juridiques internationaux relatifs à l'environnement;
- Les SISEI sous-régionaux;
- Les SISEI nationaux.

Le projet GisWeb, qui est un outil à part, est à présent opérationnel sur l'ensemble de l'Afrique. Il fonctionne sur le principe d'une base de données géoréférencées couvrant la totalité du continent africain. Cette base de données a été constituée d'après les différentes bases disponibles – et au contenu non protégé – auprès d'un certain nombre de producteurs de données, dont le PNUE, la FAO, la NASA, la DCW (Carte infographique du monde), le WRI (Institut mondial des ressources naturelles) et l'IRD.

Le GisWeb a été reproduit au Sénégal. Grâce à une formation technique poussée, les Sénégalais ont pu mettre sur pied une base de données géoréférencées harmonisée qui a été intégrée dans l'application GisWeb.

4. Produits obtenus

Grâce à l'expérience acquise conjointement par l'OSS et l'UNITAR avec des partenaires financiers ou techniques tels que l'Allemagne, la France, la Banque mondiale, le GRID-PNUE, le BNUS-PNUD, l'UIT et le Fonds francophone des inforoutes, on a pu produire:

- Un guide méthodologique de la mise en œuvre des SISEI, qui détaille les différentes étapes de la mise sur pied d'un SISEI. Les éléments méthodologiques sont fournis sous la forme d'une boîte à outils;
- Un CD-ROM présentant les travaux réalisés par les pays et les produits obtenus durant la phase initiale du programme;
- Un portail Web (www.sisei.net) donnant un accès en ligne à tous ses sites et produits.

2. Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)

Programme SID-SISEI

Système de circulation de l'information sur la désertification et de suivi de l'environnement sur l'Internet

Une contribution de l'OSS à l'examen du point 9 de l'ordre du jour

1. NOTE INTRODUCTIVE

1.1 Rappel des faits

Des efforts significatifs sont déployés en vue de gérer les ressources naturelles, efforts qui passent par la recherche scientifique et technique, l'exécution de programmes et de projets appropriés concernant cette question et l'exploitation du savoir-faire à l'échelon local. Les résultats – produits, informations et données – constituent un patrimoine scientifique, technique et culturel unique, qui peut être employé aux fins d'un développement durable et de la lutte contre la pauvreté en Afrique. Force est de reconnaître, toutefois, que les informations ainsi accumulées sont, le plus souvent, dispersées en raison d'un cloisonnement sectoriel au niveau interinstitutionnel, qui entraîne un chevauchement des activités et, partant, un gaspillage de temps, d'énergie et d'argent.

Cette masse énorme de données, d'informations et de produits ainsi accumulée ne constitue pas toujours un capital exploitable. Il y a à cela trois raisons principales:

- i) Les résultats de la collecte et du traitement des données sont diffusés uniquement parmi un nombre limité d'utilisateurs qui font souvent partie des mêmes milieux professionnels, scientifiques ou techniques;
- ii) Les produits issus de ces données ne sont transformés que dans une mesure restreinte en informations susceptibles d'être utilisées directement dans les processus de prise de décisions relatives à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement;
- iii) Bien trop souvent, les informations sont dispersées, d'accès restreint et difficilement accessibles pour les utilisateurs aux échelons tant national qu'international, faute des mécanismes voulus pour en assurer la diffusion.

Il en résulte un manque apparent d'informations à l'échelon local, alors qu'en réalité il existe bien de par le monde un réservoir d'informations au sein des institutions ou entités nationales ou internationales spécialisées dans les questions relatives à l'Afrique. On reconnaît à présent que cette déperdition de la «mémoire institutionnelle» du fait d'une dispersion et d'un cloisonnement constitue l'un des principaux obstacles à un développement durable en Afrique.

1.2 Le contexte international

Il est recommandé dans divers documents de renforcer la collecte et l'échange d'informations, notamment dans Action 21 (chap. 40) et d'autres instruments juridiques internationaux touchant l'environnement, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur

les changements climatiques (art. 5 et 12), la Convention sur la diversité biologique (art. 12, 17 et 18), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (art. 16 et 18), la Convention de Ramsar et la CITES.

Qui plus est, dès 1994, plusieurs conférences de l'Union internationale des télécommunications, en particulier la première Conférence mondiale du développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994), la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) et la deuxième Conférence mondiale du développement des télécommunications (La Valette, 1998), ont souligné le rôle que peuvent jouer les télécommunications et les technologies de l'information dans la protection de l'environnement et un développement durable. Entre autres, la deuxième Conférence mondiale, de 1998, a recommandé ce qui suit:

1. La mise en œuvre d'un projet mondial concret concernant le développement et l'utilisation des télécommunications et des technologies de l'information pour protéger l'environnement et assurer un développement durable.
2. L'organisation de séminaires, d'ateliers régionaux et de programmes de formation et de recherche, le but étant d'approfondir la question et de mieux sensibiliser tous les intéressés à l'intérêt que présente l'exécution de projets bilatéraux et multilatéraux dans le cadre d'une coopération internationale.
3. La mise en place d'un cadre pour la coopération internationale, qui offre à tous les intéressés la possibilité d'exécuter, de promouvoir et de développer des projets visant à faire en sorte que les moyens de télécommunication et les technologies de l'information les plus appropriés soient exploités optimalement pour la protection de l'environnement et dans l'intérêt d'un développement durable.

2. Le concept SISEI et la démarche suivie à cet égard

2.1 Concept

Le Système de circulation de l'information sur l'environnement et de suivi de l'environnement sur l'Internet (SISEI), qui est mis en œuvre dans le cadre de plusieurs projets pilotes aux échelons national et régional en Afrique [1998-2000: Bénin, Mali, Maroc, Sénégal et Tunisie, Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et Union du Maghreb arabe (UMA)], est un outil de gestion de l'information sur l'environnement et censé être une aide à l'application des instruments juridiques ayant trait à l'environnement en Afrique - désertification, diversité biologique, changements climatiques, zones humides - et s'appuie sur les nouvelles technologies de l'information et des communications. Il a été constaté que le succès de nombre de projets visant à établir des systèmes d'information avait été sérieusement compromis du fait que lesdits projets portaient uniquement sur les questions techniques: le concept SISEI est une réponse à cette constatation.

Le SISEI comprend:

- Un cadre institutionnel cohérent et efficace à même de susciter une synergie des efforts en cours ou prévus;

- Un outil technique censé faciliter l'accès à une information utile concernant, en général, les questions liées à un développement durable et, en particulier, l'environnement, ainsi que l'échange et la circulation d'une telle information, de manière à ce que les décideurs, les organismes gouvernementaux ou les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé de tout le continent africain puissent en tirer parti.

Le concept SISEI répond aux besoins évoqués par un grand nombre de décideurs chargés des questions d'environnement dans les pays en développement. Tout en étant un outil technique, ce concept vise à encourager les différents acteurs intervenant dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement à mettre en commun leurs données d'expérience et les informations qu'ils ont accumulées. Cette démarche devrait susciter une synergie des ressources tant humaines que financières.

Le concept SISEI est également fondé sur l'équilibre de l'offre et de la demande d'informations et son adoption par les acteurs nationaux concernés. L'établissement de systèmes SISEI commence à figurer dans des programmes nationaux tels que les plans de développement, les plans d'action en faveur de l'environnement et les programmes d'action pour la lutte contre la désertification.

Le concept SISEI se présente sous la forme d'un site sur le Web, qui sert de passerelle pour les questions d'environnement aux échelons national, sous-régional et régional, et offre à l'utilisateur un kiosque d'information unique s'ouvrant sur plusieurs passerelles spécialisées, à savoir, entre autres:

- Une passerelle institutionnelle, chaque partenaire disposant d'un site propre qui lui permet de faire connaissance avec d'autres partenaires;
- L'information d'ordre général sur l'entité en question (coordonnées, mandats et prérogatives, objectifs, ressources, résultats, services disponibles, produits) est présentée sous une forme préétablie et homogène;
- Le portail institutionnel, qui est structuré suivant un voisinage de partenaires, ouvre l'accès aux sites des diverses entités partenaires sur le Web;
- Il existe une passerelle thématique, où les informations sont organisées par secteur d'activité (sylviculture, élevage, production agricole, irrigation, lutte contre la désertification, diversité biologique, etc.);
- Des groupes thématiques, formés autour d'institutions s'occupant des questions considérées, sont chargés de structurer l'information et de la diffuser via la passerelle SISEI, en prenant soin d'équilibrer l'offre et la demande d'informations;
- Une bibliothèque virtuelle, qui se constitue progressivement sous les auspices des centres de documentation des différents organes ministériels, ouvrira un accès direct en ligne aux documents de référence;
- Tout utilisateur peut repérer un document de référence, puis accéder à la source électroniquement, à partir de son poste de travail;

- Il existe une cartothèque virtuelle qui, sous réserve des règlements en vigueur, ouvre l'accès à des ressources cartographiques (cartes thématiques, images satellites, photographies aériennes, grilles géodésiques);
- Il est possible d'avoir accès à des produits de différents niveaux: métadonnées (données de référence), épreuves minute (images réduites), données brutes (reproduction numérique) ou produits analytiques (combinaisons de plans d'information géoréférencés accessibles par l'Internet au moyen de l'outil GisWeb).

2.2 Utilisateurs

- Les SISEI desservent les divers partenaires s'occupant des questions d'environnement, à savoir les autorités compétentes (les organes de coordination, les ministères et leurs services techniques respectifs), la communauté scientifique et technologique (laboratoires de recherche, établissements d'enseignement et de formation supérieurs, etc.), la société civile (organisations non gouvernementales, associations, etc.), le secteur privé (consultants, sociétés, etc.) et les partenaires associés à des activités de coopération (institutions de développement multilatérales et bilatérales, etc.).

Les principaux utilisateurs sont donc:

- Les directeurs et autres responsables techniques;
- Les gestionnaires de programme et de projet;
- Les organismes nationaux chargés de coordonner les activités relatives aux conventions des Nations Unies;
- La communauté scientifique et technologique;
- Les médias;
- Le grand public;
- Les institutions internationales, régionales, sous-régionales et nationales.

2.3 Démarche

Le concept SISEI, qui tient compte des résultats préliminaires des projets pilotes et des enseignements qui s'en dégagent, est fondé sur la combinaison de trois éléments pris parallèlement, institutionnel, technique et scientifique, dont le premier est axé sur une synergie des efforts déployés par les acteurs, le deuxième, sur un renforcement des capacités locales concernées et le troisième, sur le développement et l'utilisation rationnelle des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) dans le but d'assurer un développement durable en Afrique.

L'élément institutionnel est fondé sur une participation par le biais d'un partenariat entre les différents acteurs et les producteurs d'information. Il favorise une coordination par la consultation et la prise de décisions sur la base d'un consensus négocié et a pour but:

- La facilitation de la mise en place d'un cadre reliant les institutions internationales, régionales, sous-régionales et nationales et favorisant la circulation et l'échange d'informations utiles à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement aux divers échelons;
- L'élaboration d'accords universellement acceptables en vue de la constitution et de la mise en commun d'un capital d'information commun, le but étant de gérer l'information relative à l'environnement, d'optimiser l'utilisation des ressources existantes et de repérer d'autres besoins encore;
- L'établissement d'une stratégie qui corresponde aux intérêts des différents acteurs;
- La rédaction de règles régissant la circulation, l'échange et la mise à jour des informations contenues dans le SISEI ainsi que l'accessibilité à cette information, de même que la conception des mécanismes voulus à cet égard.

Les intéressés élaborent et adoptent une «charte de l'information», qui consacre leur entente sur ces différents points.

L'élément technique a principalement pour but:

- Le renforcement des capacités de développement des infrastructures des communications aux échelons national, sous-régional et continental: il s'agit d'assurer l'accès aux technologies de l'information et des communications et leur utilisation efficace, en vue de répondre aux besoins repérés dans le cadre de l'élément institutionnel. Les exploitants de réseaux des télécommunications publics et privés sont encouragés à faciliter l'accès à ces technologies;
- Le développement de la capacité des institutions partenaires dans le cadre du SISEI à tirer parti des infrastructures en place et des principales technologies de l'information et des communications, en vue:
 - De faire circuler l'information sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (documents et divers types de produits – rapports, publications, dossiers, cartes, données, indicateurs et métadonnées);
 - De faciliter l'intégration et la mise en réseau des bases de données et systèmes d'information géographique existants, à l'aide des services de l'Internet;
- L'établissement d'un capital d'information par le développement des capacités de gestion et de perfectionnement des SISEI.

L'élément scientifique a principalement pour but la facilitation des activités suivantes:

- La mise à jour, l'adaptation et le transfert de méthodes et produits nouveaux qui doivent être suivis en permanence étant donné l'évolution rapide de la situation;
- L'harmonisation des outils et des modes de présentation dans un secteur hautement compétitif;
- Le maintien de l'intérêt des partenaires en jeu, en vue d'éviter que ne s'accroisse encore la fracture numérique.

2.4 Méthodes

La mise en œuvre d'un SISEI aux échelons national, sous-régional et régional passe par trois phases principales, qui sont aussi la garantie du succès ultérieur d'un tel système; ces phases sont:

- Le travail auprès des institutions, qui comprend:
 - La sensibilisation des acteurs et l'examen du concept avec eux en vue de déterminer s'ils s'intéressent à un SISEI et sont prêts à prendre des engagements à cet égard;
 - La réalisation d'études spécifiques de pays, en vue de déterminer les préalables indispensables de la viabilité du projet;
 - L'établissement, sur la base d'inventaires, d'un profil des institutions s'occupant des questions d'environnement;
 - La création d'un forum de consultation pour les acteurs concernés, le but étant, entre autres, de rédiger une charte de l'information qui puisse servir de véritable projet d'accord;
- L'équipement et la formation, qui comprend:
 - L'évaluation des capacités et des besoins des institutions partenaires, qui devront mettre pleinement en œuvre et exploiter le SISEI;
 - Le renforcement des capacités techniques des institutions concernées et la formation des techniciens, le but étant de créer et d'entretenir un réseau de sites harmonisés sur le Web;
- L'évaluation, l'information en retour et l'extension, qui comprennent:
 - Des évaluations internes et externes, axées sur l'amélioration du SISEI et son adaptation compte tenu de l'évolution des besoins des utilisateurs du système;
 - L'apport d'informations des types voulus au système;

- L'information en retour, par le biais d'un atelier ou d'un forum national;
- L'élaboration d'arrangements en vue de l'extension du projet à d'autres partenaires nationaux.

Les méthodes retenues sont axées sur la définition d'un concept assurant la viabilité du projet à l'échelon considéré.

3. Le programme SISEI pour 2002-2005

3.1 Objectif général

Une gestion efficace des ressources aux fins d'un développement durable dans les pays africains, en général, et de la lutte contre la pauvreté dans ces pays, en particulier, concourt à l'affinement des processus de planification par une meilleure gestion et une meilleure exploitation de l'information, ainsi que par une collaboration et une coordination accrues entre acteurs à différents échelons.

Le programme SISEI a pour objectif général de fournir aux pays africains et aux organisations de la région des systèmes de captage, de validation et de circulation de l'information pertinente relative à l'environnement, dans le but de renforcer les démarches participatives aux différents niveaux de la prise de décisions et de la mise en œuvre et, ainsi, de faire en sorte que les décisions puissent être prises en meilleure connaissance de cause.

3.2 Objectifs particuliers et résultats escomptés

La mise en place de systèmes SISEI sera fondée sur l'idée de susciter des accords entre les institutions et des solutions techniques de la part des partenaires en fonction des conditions et des contextes locaux.

Le programme est axé sur l'élaboration d'un système complet et opérationnel à trois niveaux. Une attention particulière sera prêtée aux points d'interaction et de transfert entre les niveaux. Les partenaires du programme seront invités en conséquence à déterminer les questions de fond mises en jeu, en vue d'établir des mécanismes d'échange des données d'information entre:

- Le continent africain et les partenaires extérieurs à la région, dans le cadre de la solidarité entre le Nord et le Sud;
- Les pays et sous-régions de l'Afrique, le but étant de mettre en commun les données d'expérience et les capacités existantes.

Les objectifs détaillés, tels que définis par les organisations sous-régionales et les institutions nationales partenaires, sont centrés principalement sur:

- Le renforcement des capacités nationales en matière de gestion de l'information relative à l'environnement, aux échelons sous-régional et national, dans les différents secteurs de l'environnement;

- L'appui et l'encouragement des activités entreprises, par la facilitation des échanges directs de données d'information et de la coopération entre les pays africains bénéficiaires et leurs partenaires;
- La mise en valeur du patrimoine que forment les données d'information existantes, par le biais de l'encouragement et de l'appui des activités entreprises localement et par la facilitation de l'échange de données d'expérience entre les divers acteurs locaux, nationaux et sous-régionaux;
- La mise en place d'un réseau opérationnel d'institutions africaines concernées par l'information ou sa production et de centres de coordination nationaux et sous-régionaux pour les divers instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs à l'environnement, par la mise en place d'un cadre institutionnel stable et des passerelles communes.

Les résultats escomptés de la mise en place des différents systèmes SISEI sont les suivants:

- Un cadre institutionnel fonctionnel, cohérent et efficace, qui favorise la synergie des efforts entrepris ou qu'il est prévu d'entreprendre;
- Un outil technologique fonctionnel ouvrant l'accès à des informations utiles et permettant leur échange et leur circulation;
- Un dialogue entre les structures techniques, le but étant d'intégrer les données scientifiques et techniques dans les processus de planification et de prise de décisions;
- Le recours accru aux sources d'information sur l'Internet, pour l'appui à des processus censés faciliter la prise de décisions au moyen de passerelles d'accès plus ergonomiques;
- Une meilleure intégration des différents acteurs dans les processus de prise de décisions passant par la participation;
- Un accès facilité des différentes institutions et du grand public aux données d'information sur l'environnement qui sont dans le domaine public, telles que les textes juridiques;
- Un réseau de télécommunication et d'information reliant des systèmes nationaux par des nœuds régionaux;
- La mise en place d'une plate-forme de téléapprentissage par la mise en ligne de différents modules d'apprentissage concernant l'environnement;
- Un processus concret de contrôle de la qualité ainsi que de mise en commun et d'échange de données et d'informations, qui assure la synergie des différents acteurs et programmes;
- Une aide à la rédaction de rapports et d'études fondés sur des informations réputées fiables et issues de sources communes, grâce aux systèmes SISEI.

3.3 Mise en place de la phase d'exécution (2002-2005)

Il est proposé de mettre en place la phase d'exécution du programme en trois étapes:

Première étape: (durée: 4 mois)

En un premier temps, il s'agira de capitaliser les données d'expérience et de transférer le savoir-faire et les connaissances spécialisées aux fins du renforcement des capacités régionales, sous-régionales et nationales avant la mise en œuvre décentralisée du programme.

Les différents organes directeurs scientifiques et techniques (voir ci-dessus) seront établis.

Deuxième étape: (durée: 8 mois)

Cette étape sera celle du renforcement des capacités régionales et sous-régionales en vue de l'acquisition des moyens nécessaires pour réaliser des activités aux différents niveaux des participants ainsi qu'à l'échelon national.

Troisième étape: (durée: 36 mois)

La troisième étape sera celle de la mise en œuvre effective des systèmes SISEI. À ce stade-là, le SISEI régional, les quatre SISEI sous-régionaux et environ 20 SISEI nationaux seront graduellement établis, par étapes annuelles. Parallèlement, des outils spécialisés tels que le GisWeb seront améliorés, puis transférés et intégrés aux SISEI.

Les activités d'appui à la mise en œuvre du programme dans les pays et les sous-régions seront coordonnées par un groupement d'organisations ayant pour chef de file l'OSS et dont les partenaires seront entre autres l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'UIT, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection (OACT).

Le volet 2002-2005 du programme SISEI est axé sur l'application du concept SISEI dans les quatre sous-régions du continent africain, à savoir celle du CILSS-CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), de l'IGAD, de l'UMA et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Outre les organes sous-régionaux qui auront à établir leurs propres systèmes sous-régionaux, plusieurs pays de chaque sous-région seront désignés pour mettre en œuvre à l'échelon national un SID (Système de circulation de l'information sur la désertification)/SISEI.

Seront choisis pour cela des pays qui auront pris l'engagement ferme de mettre en œuvre le programme.

3.4 Cadre institutionnel

En 1996, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), qui avait été mis en place pour servir de cadre international d'un partenariat Nord-Sud, a lancé le concept de système de circulation de l'information sur la désertification (SID), qui a été élargi par la suite et transformé en un système de circulation de l'information sur l'environnement et de suivi de l'environnement sur l'Internet.

Ce concept, qui a été mis en œuvre par l'UNITAR, a été essayé et validé dans plusieurs pays et sous-régions de l'Afrique grâce au soutien financier de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, ainsi que de la Banque mondiale, de l'UIT, du PNUD/Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse, du PNUE/GRID (base de données sur les ressources mondiales) et du Fonds francophone des inforoutes.

On trouvera à l'annexe une évaluation des projets pilotes.

Au sein de la nouvelle configuration, des organisations régionales comme l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection (OACT) – institution que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a chargé d'être le centre de coordination du réseau pour le suivi écologique, la cartographie des ressources naturelles, la télédétection et l'alerte avancée, dans le cadre du plan d'action régional pour la lutte contre la désertification – ou l'organisation non gouvernementale Environmental Information Systems in Africa (EIS Africa), qui a son siège à Pretoria, auront à jouer aux côtés d'organisations sous-régionales (notamment le CILSS, l'UMA, l'IGAD et la SADC) un rôle clef dans la mise en œuvre des volets régionaux et sous-régionaux des SISEI et dans l'appui à donner aux pays pour la mise en place de leurs SISEI nationaux.

- Parallèlement, et tout en laissant l'OSS s'occuper de la direction du programme, l'UIT, le PNUE et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets fourniront un appui technique dans leurs domaines de compétence respectifs (c'est-à-dire, les télécommunications, l'environnement, la télédétection et l'administration). L'UNITAR supervisera la mise en service et les méthodes de formation à l'aide des capacités africaines existantes.

Enfin, il faudra, par le «UNEP.Net», et en assurant la cohérence et la synergie des efforts déployés par les secrétariats établis par les conventions relatives à l'environnement, repérer les domaines dans lesquels il est possible d'accéder à l'information et de faire circuler celle-ci, de telle sorte:

- Que tous les moyens possibles soient mis en œuvre pour renforcer les capacités africaines en matière d'accès gratuit aux sources d'information sur l'environnement et de gestion à long terme de ces sources, à l'aide des SISEI;
- Qu'il y ait un flux harmonisé des données et des informations entre les volets mondial (UNEP.Net) et local (les SISEI).

Un comité directeur composé de représentants des organisations intervenant dans la gestion du programme s'occupera en particulier de la surveillance du cadre institutionnel.

3.5 Rôles respectifs des divers partenaires

Partenaires	Responsabilités
Structures nationales	
Chefs de file nationaux du SISEI Chacune des institutions désignées par les pays pour être chef de file du SISEI à l'échelon national	<ul style="list-style-type: none">• Coordonnent l'exécution du programme et dirigent le réseau de partenaires à l'échelon national;• Assurent la liaison avec le directeur de programme et l'exploitant à l'échelon national.
Organisations sous-régionales	
CILSS-CEDEAO Organisation intergouvernementale pour l'Afrique occidentale	<ul style="list-style-type: none">• Est chargée du projet SISEI pour la région de l'Afrique occidentale;• Est l'exploitant africain du SISEI régional;• Assure la cohérence des politiques à l'échelon sous-régional;• Suit et évalue les projets nationaux des pays de la sous-région, avec l'aide de l'OSS et de l'UNITAR.
UMA Organisation intergouvernementale pour l'Afrique septentrionale	<ul style="list-style-type: none">• Est chargée du projet sous-régional de système de circulation de l'information sur la désertification et l'environnement dans les pays de l'UMA (SCIDE-AMU);• Veille à la cohérence des politiques à l'échelon sous-régional;• Soumet à l'OSS et à ses partenaires toutes demandes d'appui à la mise en œuvre du SCIDE-AMU et des SISEI nationaux, avec le soutien de l'UNITAR.
IGAD Organisation intergouvernementale pour l'Afrique orientale	<ul style="list-style-type: none">• Est chargée du projet régional SISEI pour l'Afrique orientale, conçu comme le volet environnement du RIIS;• Appuie les SISEI nationaux, avec le soutien de l'OSS, de l'UNITAR, de l'UIT et du PNUE;• Au besoin, fait fonction d'exploitant du SISEI pour l'Afrique orientale.

SADC

Organisation intergouvernementale pour l'Afrique australe

- Est chargée du projet régional SISEI pour l'Afrique australe;
- Appuie les SISEI nationaux, avec le soutien de l'OSS, de l'UNITAR, de l'UIT et du PNUE;
- Au besoin, fait fonction d'exploitant du SISEI pour l'Afrique australe.

Organisations internationales

OSS

Organisation internationale autonome dont sont membres l'UMA, le CILSS et l'IGAD ainsi que les pays qui sont eux-mêmes membres de ces organisations, et l'Égypte

- Veille à la cohérence générale de l'appui à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la désertification;
- Effectue une évaluation mondiale du programme pour le compte de ses membres;
- Accueille et gère le SID/SISEI pour l'Afrique;
- Préside le comité directeur du programme.

OACT

Organisation africaine s'occupant de cartographie, de télédétection et de systèmes d'information géographique

- Appuie le rassemblement de données d'information spatiales;
- Appuie le suivi et l'évaluation du programme;
- Participe aux activités de développement du GisWeb;
- Est le partenaire de l'OSS pour le SISEI de l'Afrique.

UNITAR

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

- Assure la cohérence technique du programme;
- Est chargé des mécanismes de formation;
- Sert d'organe de liaison pour les trois conventions (désertification, diversité biologique, changements climatiques) et en intègre les prescriptions;
- Entrepren la formation de formateurs et la formation initiale lorsque les compétences nécessaires ne sont pas disponibles sur place;
- Renforce les capacités à l'échelon sous-régional;
- Supervise les activités de recherche-développement effectuées dans le cadre du programme (GisWeb, métadonnées).

UIT

Institution spécialisée des Nations Unies pour les télécommunications, dont sont membres des États (gouvernements et exploitants publics) et des entités du secteur considéré (organisations privées, fabricants d'équipements, etc.)

- Fournit un appui technique pour les télécommunications et l'Internet;
- Fournit une assistance à la formation du personnel d'exploitation;
- Réalise des études techniques et économiques relatives aux projets;
- Entretien des relations avec le secteur privé et les exploitants de réseaux des télécommunications dans les pays concernés;
- Fournit une assistance pour les négociations avec les exploitants et pour l'acquisition des équipements.

PNUE

Organisme des Nations Unies exploitant les bases de données sur l'environnement

- Assure la liaison avec UNEP.Net et la cohérence avec d'autres programmes relatifs à l'environnement;
- Fournit un appui technique pour le GisWeb et les bases de données.

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Services d'appui aux projets des Nations Unies

- Fournit un appui à la mobilisation des ressources financières;
- Fournit un appui à la gestion financière;
- Assure la cohérence avec d'autres programmes des Nations Unies;
- Fournit un appui technique au montage des projets;
- Est chargé des images satellites.

Secrétariats établis par les conventions internationales (diversité biologique, désertification et changements climatiques)

- Fournit un appui pour les rapports à présenter aux conférences des parties;
- Contribue à l'évaluation générale du programme;
- Valide les orientations stratégiques du programme.

Autres partenaires

Secteur privé, organismes de coopération, etc.

Les nouveaux partenaires auront à définir leur rôle et leurs contributions en fonction de leur intérêt pour le programme.

3.6 Cadre scientifique et technique

Dans le domaine des nouvelles technologies, un grand nombre d'institutions et d'exploitants travaillent sur les mêmes questions d'environnement et de géographie en Afrique. Si leurs objectifs se révélaient être plus ou moins identiques, il serait utile de comparer, voire d'harmoniser, les outils et méthodes mis au point.

La communauté scientifique et technique ne peut que sortir gagnante d'un tel échange, qui susciterait une coopération efficace. Sur place, les utilisateurs tireraient nécessairement profit d'approches harmonisées, car ils ne seraient plus tiraillés entre plusieurs projets qui, tout en étant convergents quant au fond, se font souvent concurrence dans les faits. À cette fin, il conviendrait d'établir un comité scientifique de haut niveau composé des experts les plus réputés.

3.7 Consolidation des données d'expérience acquises pendant la phase de mise en route

La phase opérationnelle du programme sera mise en œuvre par un renforcement des capacités techniques et institutionnelles aux échelons régional, sous-régional et national, afin que les intéressés puissent eux-mêmes se former, puis mettre en route et étendre les SISEI sous-régionaux et nationaux et en suivre et évaluer l'exploitation effective.

La première phase consistera à analyser et consolider les données d'expérience acquises au cours de la phase de lancement et d'extension des systèmes SISEI, en particulier au plan des concepts, sur la base des activités suivantes:

- Construction et documentation des exemples, le but étant d'assurer la reproduction du concept à différentes échelles;
- Étude de la compatibilité des démarches aux différents échelons et des méthodes à suivre;
- Ciblage plus précis des groupes d'utilisateurs, le but étant de parvenir à un compromis entre les possibilités d'accès à l'information en fonction des groupes cibles d'utilisateurs et la diffusion de l'information sur une échelle aussi large que possible.

Il sera ensuite possible d'avancer des solutions techniques pour répondre aux besoins suivants:

- Renforcement des capacités de communication dans les pays concernés à l'aide de stratégies locales;
- Adoption des technologies et des systèmes retenus par les utilisateurs et les partenaires du SISEI;
- Spécification de la demande de données sur l'environnement qui puisse servir au développement de l'Afrique et le lancement d'activités spécifiques dans le cadre de chacun des thèmes repérés;
- Évaluation de l'impact du capital d'information sur la demande de connaissances;
- Établissement de mécanismes pour le transfert de l'information aux utilisateurs sur place, en particulier les collectivités locales concernées (disquettes, CD-ROM, radios rurales).